

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ REMUNERATIONS
- ▶ CARRIERE
- ▶ PRESTATIONS

ENFiP 2022/2023

Contrôleurs



L'heure de votre scolarité a sonné

Le Syndicat national **FORCE OUVRIÈRE** des Finances Publiques tient à vous souhaiter la bienvenue à l'ENFiP qui forme les agents de la catégorie A, B et C de la Direction Générale des Finances Publiques.

F.O.-DGFIP vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 6 mois.

F.O.-DGFIP vous informera lors des HMI (Heures mensuelles d'informations) des grandes étapes qui ponctueront votre scolarité. Il est important d'y participer. Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrons vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants **en novembre** prochain. **F.O.-DGFIP** y présentera des candidats représentants les stagiaires des établissements de Lyon, Noisy et Clermont.

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les évaluations, les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : la titularisation, le classement, les affectations et au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.



C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée, bon courage.

BONNE SCOLARITÉ !

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

à NOISY :

Philippe CINQ :
01 47 70 52 01
philippe.cinq@fo-dgfip.fr

à LYON :

Yves RAICHL : 04-72-40-77-12
yves.raichl@dgfip.finances.gouv.fr

Sylvina RODRIGUES DE CASTRO :
04.78.63.28.12
sylvina.rodriguesdecastro@dgfip.finances.gouv.fr

à CLERMONT :

Jacinthe GUILLOT : 07.78.19.39.45
jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment. Prenez contact avec nous.

VOTRE CLÉ USB F.O.-DGFIP



DISTRIBUTION DÈS LA RENTRÉE

HMI **F.O.-DGFIP**

Noisy, Clermont et Lyon :
Mardi 16 octobre

Consultez vos planning !

VENEZ NOMBREUX

Un droit que l'on n'exerce pas est un droit qui disparaît !

La formation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2022/2023 comporte :

- ▶ une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences du 3 octobre à mi-décembre
- ▶ une formation sur un bloc fonctionnel de mi-décembre à début avril
- ▶ une formation pratique probatoire de mi-avril à fin septembre 2023 dans le département d'affectation.

La formation théorique

L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Noisy**, à **Lyon** ou, à **Clermont** les contrôleurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **Programmeurs**.

Les contrôleurs stagiaires s'installent à l'école le lundi **3 octobre 2022**. Les cours commencent dès le lendemain pour se terminer début **avril**.

Établissement de LYON

8h30 - 11h45 et 13h15 - 16h30 (pauses incluses) pour une partie de la promotion.

9h15-12h30 et 14h-17h15 pour l'autre partie de la promotion (une semaine sur deux).

Établissement de Noisy:

De manière générale, les horaires seront les suivants :

9h00-12h15 et 13h30-16h45
9h30-12h45 et 13h45-17h00

Établissement de CLERMONT

8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45 (pauses incluses).

.....

Cette formation se déroulera dans le contexte particulier de la crise sanitaire.

Seules les personnes vulnérables l'ayant signalé et justifié auprès de l'ENFiP pourront suivre la formation à distance dans sa totalité.

Cette année est également marquée par l'introduction du dispositif dit du "" (Une journée flottante par semaine de distanciel pour tous)

LE CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

- ▶ La formation dite «socle» (du d'octobre à mi-décembre 2021)
- ▶ La formation sur la dominante :
 - soit gestion publique
 - soit fiscalité des particuliers
 - soit fiscalité des professionnels

(de mi-décembre à début avril)

Evaluation des connaissances

Six unités de compétences (UC) vont permettre d'évaluer la période de formation théorique pour les contrôleurs généralistes stagiaires.

Il y aura un écrit durant la phase socle qui permettra de valider 2 UC :

- ▶ une UC dédiée aux fondamentaux DGFIP (enseignements juridiques, finances publiques notamment) ;
- ▶ une UC dédiée à la comptabilité générale.

Puis durant la phase de bloc fonctionnel, il y aura :

- ▶ un écrit qui permettra de valider 2 UC
- ▶ un oral individuel pour valider 1 UC

La dernière UC est commune à la période de socle et de bloc fonctionnel : elle permet d'évaluer l'implication et l'intégration des stagiaires au sein du collectif de travail.

Pour valider leur formation en établissement, les contrôleurs stagiaires devront avoir validé au moins 2/3 des UC (soit quatre UC) et, parmi elles, au moins une UC du socle et une UC du bloc fonctionnel.

La dernière UC d'implication et d'intégration est attribuée par rapport aux appréciations des chargés d'enseignement et de l'administration (poser des questions en cours, écouter les explications, retards récurrents ou arrivée à l'heure...). **Ne la négligez pas**, elle peut vous permettre de valider la période de formation théorique en établissement. Elle est surtout analysée de plus en plus strictement par l'ENFiP.

Les contrôleurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée. L'absence injustifiée entraînera l'attribution de la note de 0 sur 20 qui sera comptabilisée dans la moyenne

► **Épreuve de remplacement** : En cas d'absence justifiée à l'une des épreuves, le stagiaire est autorisé par le directeur de l'établissement de formation à se présenter à une épreuve de remplacement. Le programme de l'épreuve de remplacement est identique à celui de l'épreuve qu'elle remplace.

► **Épreuve de rattrapage** : La formation en établissement des contrôleurs des finances publiques stagiaires est validée lorsque les deux tiers des unités de compétences évaluées au cours de cette période (au moins une unité de compétences du socle commun et une

unité de compétences du bloc fonctionnel), sont considérés comme acquis. Dans le cas contraire, une ou plusieurs épreuves écrites de rattrapage sont organisées par l'ENFiP.

Le nombre d'unités de compétences acquises lors d'une épreuve de rattrapage s'ajoute à celui des unités de compétences déjà obtenues.

L'épreuve de rattrapage ne concerne pas l'unité de compétence d'implication et d'intégration. Elle n'est pas possible également en cas de fraude durant l'épreuve d'origine.

Le stage pratique probatoire

Vous aurez d'avril 2022 à septembre 2022 une formation pratique probatoire sur votre poste d'affectation.

L'objectif de cette phase de formation est permettre aux stagiaires de :

► mettre en application les connaissances et les compétences acquises lors de la formation en établissement ;

► poursuivre l'apprentissage de leur premier métier ;

► connaître l'environnement professionnel dans lequel ils exerceront leurs futures fonctions ;

► démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet environnement.

Durant la formation pratique probatoire, et si les chefs de service l'estiment nécessaire, les stagiaires pourraient participer à des stages de formation continue d'une durée totale ne pouvant excéder une quinzaine de jours.

Attention : Vous toucherez la prime de scolarité, donc dans le cadre de ces stages vous ne pourrez pas cumuler les frais de missions.

Le chef de service évalue le contrôleur généraliste stagiaire affecté dans son service sur deux unités de compétences (UC) :

► Une UC Comportement et intégration dans le service ;

► Une UC Gestes métier (compétences techniques que vous démontrerez au cours de cette période).

Il devra établir un rapport intermédiaire puis un rapport définitif pour consigner son évaluation de chacune de ces deux UC.

Pour valider la formation pratique probatoire, le contrôleur généraliste stagiaire devrait avoir acquis ces deux UC lors du rapport définitif.

Admission et titularisation

Pour être titularisé, vous devrez avoir validé à la fois la formation en établissement (avec 2/3 des UC) et la formation pratique probatoire (avec les 2 UC).

Il est constitué, pour chaque promotion, une commission d'évaluation des compétences.

Cette commission est composée d'un agent de catégorie A de la direction générale des finances publiques ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques, non affecté à l'École nationale des finances publiques, du directeur du pôle de la formation de l'École nationale des finances publiques et du ou des directeurs des établissements de formation de l'ENFiP.

Elle formule des propositions à la commission administrative paritaire compétente pour la titularisation des contrôleurs des finances

publiques. Les propositions sont de deux types:

► Elle établit, par ordre alphabétique, la liste des contrôleurs des finances publiques stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation du cycle de formation professionnelle : Ces contrôleurs stagiaires sont titularisés.

► Elle entend les contrôleurs des finances publiques stagiaires qui n'ont pas satisfait à l'évaluation du cycle de formation professionnelle. Elle établit un rapport pour chaque stagiaire et se prononce sur la suite : cycle de formation complémentaire d'une durée maximale d'un an : redoublement

Licenciement si le stagiaire n'avait pas qualité de fonctionnaire

Réintégration dans le corps ou cadre d'emplois d'origine pour les internes
Intégration dans le corps des agents

administratifs des finances publiques, après vérification de leur aptitude.

ATTENTION : Si vous n'avez pas le nombre d'UC pour valider votre année, il est CAPITAL de nous contacter pour que nous préparions au mieux votre défense

SI VOUS RENCONTREZ
DES DIFFICULTÉS
PENDANT VOTRE SCOLARITÉ,

NE RESTEZ PAS SEUL !



RESTE A VOTRE ECOUTE

Rémunérations au 01/10/2022

TRAITEMENT BRUT MENSUEL	EXTERNES	rémunéré à l'INM 356 = 1 726,61 euros bruts mensuels	
	INTERNES	Rémunérés sur l'indice auquel ils ont été reclassés dès le 1er octobre	
INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ (IMT)	106,76 euros bruts mensuels		
RETENUE POUR PENSION CIVILE	Le traitement indiciaire brut et l'IMT font l'objet d'une retenue pour pension civile de 11,10% pour le premier soit 191,65 € et de 20% pour la seconde soit 21,35€ (pour un externe)		
INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	Elle est fonction du lieu de résidence de l'école puis de celui de la formation pratique : 3% du traitement indiciaire brut soit 51,80€ si formation à Noisy, 1% ou 17,26€ si formation à Lyon		
INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES(IFTS)	8,33% du traitement brut :143,83 euros pour un externe		
PRIME DE RENDEMENT		annuel brut	mensuel brut
	EXTERNES	2 160 €	180 €
	INTERNES	3 420 €	285 €
SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)	les agents ayant un ou plusieurs enfants à charge perçoivent : 1 enfant : 2,29 euros 2 enfants : 10,67 euros plus 3% du traitement brut 3 enfants : 15,24 euros plus 8% de votre traitement brut 4,57 euros plus 6% du traitement brut par enfant supplémentaire		
REMBOURSEMENT Travail/Domicile	50 % des 11/12 ^{èmes} du prix d'un abonnement aux transports collectifs durant la formation théorique et le stage d'application		
INDEMNITE COMPENSATRICE DE LA CSG	Destinée à compenser l'augmentation de la CSG, elle représente 0,76% de la rémunération brute.		
RETENUES SOCIALES	CSG	Retenue de 9,2% de 98,25% de la rémunération	
	CRDS	retenue de 0,5% de 98,25% de la rémunération	
	RAFP	5% de le rémunération non soumise à retenue pour pension civile	
RETENUE POUR TRANSFERT PRIMES/POINTS	Retenue de 23,17€ en échange de l'augmentation du traitement brut indiciaire		
INDEMNITÉ DE STAGE	Durant votre scolarité, vous percevez un certain nombre de taux de base (9,40€) par jour, sur la base de mois de 30 jours, selon que votre scolarité se déroule ou non en dehors de vos résidences familiale ou administrative.		
	Scolarité en dehors des résidences familiale ou administrative		Scolarité dans les résidences familiale ou administrative
	3 taux le 1 ^{er} mois soit : 9,40€ x3x30=846 €		1 taux du 1 ^{er} au 12 ^{ème} mois soit : 9,40€ x1x30x12=3 384 €
	2 taux du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} mois soit 564 € par mois		
	vous percevrez donc 5 358 € au total.		
Vous pouvez aussi choisir de percevoir ce montant de manière linéaire soit 446,50 € par mois			

EXEMPLE

**STAGIAIRE EXTERNE
SANS ENFANT
EN SCOLARITE
A NOISY**

A PAYER		A DEDUIRE	
TRAITEMENT INDICIAIRE BRUT	1726,61	RETENUE PENSION CIVILE	191,65
INDEMNITE DE RESIDENCE	51,80	RETENUE PENSION CIVILE SUR IMT	21,35
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0	CSG DEDUCTIBLE	177,21
INDEMNITE MENSUELLE DE TECHNICITE	106,76	CSG NON DEDUCTIBLE	62,55
INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS)	143,83	CRDS	13,03
PRIME DE RENDEMENT	180	RAFP	17,26
REMBOURSEMENT DOMICILE/TRAVAIL	34,47	TRANSFERT PRIMES/POINTS	23,17
INDEMNITE COMPENSATRICE DE CSG	20,18		
INDEMNITE DE STAGE (LINEAIRE)	446,50		
TOTAL	2710,15		506,22
NET A PAYER	2203,93		

RETROUVEZ LES INFORMATIONS



SUR LE SITE DES STAGIAIRES

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/ABC/>

FRAIS DE TRANSPORT

► internes et externes issus d'une administration :

un aller simple en début de formation entre leur résidence familiale ou administrative et l'école

► tous les stagiaires :

un aller retour entre l'école et le lieu du stage de découverte et un aller entre l'école et le lieu des quatre premiers mois du stage d'application puis un aller pour rejoindre la résidence du cinquième et dernier mois de stage

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

► internes et externes issus d'une administration :

Frais de changement de résidence entre leur résidence administrative d'affectation précédant l'école et celle de leur affectation à l'issue de la formation

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2022
B1 Contrôleur de 2 ^{ème} classe ou Technicien Géomètre	1	1 an	356
	2	1 an	359
	3	1 an	361
	4	1 an	363
	5	2 ans	369
	6	2 ans	381
	7	2 ans	396
	8	3 ans	415
	9	3 ans	431
	10	3 ans	441
	11	3 ans	457
	12	4 ans	477
	13		503

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2022
B2 Contrôleur de 1 ^{ère} classe ou Géomètre	1	1 an	363
	2	1 an	369
	3	2 ans	379
	4	2 ans	390
	5	2 ans	401
	6	2 ans	416
	7	2 ans	436
	8	3 ans	452
	9	3 ans	461
	10	3 ans	480
	11	4 ans	504
	12		534

Grades	Echelons	Cadence moyenne	Indices Majorés au 01/09/2022
B3 Contrôleur Principal ou Géomètre Principal	1	1 an	392
	2	2 ans	404
	3	2 ans	419
	4	2 ans	441
	5	2 ans	465
	6	3 ans	484
	7	3 ans	508
	8	3 ans	534
	9	3 ans	551
	10	3 ans	569
	11		587

VOUS FAITES QUOI EN NOVEMBRE ?

En novembre prochain vous serez appelés à élire vos représentants au conseil de promotion.

Présidée par le directeur de l'ENFiP ou son représentant, cette instance de concertation réunit le ou les directeurs d'établissement ou ses représentants, le ou les responsables de la scolarité, quatre enseignants ainsi que les représentants des stagiaires de la promotion.

Il est notamment consulté sur les questions pédagogiques relatives au contenu et au déroulement des scolarités et aux modalités d'évaluation de la formation.

Il se réunit deux à trois fois par an.

F.O.-DGFIP présentera une liste de candidats composée de stagiaires d'origines diverses représentants les 3 établissements, interne ou externe, militants expérimentés ou sans appartenance syndicale.

C'est l'ensemble des stagiaires qui éliront 8 représentants et 8 suppléants, parmi les listes proposées.

Vous souhaitez être acteur de votre scolarité ? Défendre les droits des stagiaires de votre promotion ? Faire remonter les difficultés et trouver des solutions concrètes au bénéfice de l'ensemble de la promotion ?

**ALORS N'HÉSITEZ PAS
À REJOINDRE F.O.-DGFIP
ET À VOUS PORTER CANDIDAT.**

L'an dernier les représentants **F.O.-DGFIP** au conseil de promotion ont constamment relayés, avec l'appui et l'aide du syndicat national, les attentes de leurs collègues sur tous les aspects de la scolarité (enseignement, évaluation des connaissances, horaires, situations individuelles, déroulement des stages, matériel...) et ont ainsi contribué à faire évoluer la scolarité que vous allez suivre.

Ces améliorations, petites ou grandes, n'ont été possibles que par l'engagement et la mobilisation de vos prédécesseurs.

Beaucoup reste encore à faire pour aboutir à une formation véritablement professionnelle qui soit plus que la juxtaposition des deux anciennes scolarités, qui se débarrasse de ses aspects les plus scolaires, qui prenne davantage en compte les aspects personnels et familiaux et qui vous permette d'acquérir toutes les compétences indispensables à l'exercice des missions qui vous seront confiées en tant que contrôleurs et au déroulement ou la poursuite de votre carrière.

ALORS CETTE ANNÉE, POURQUOI PAS VOUS ?

Nom :

Prenom :

Etablissement :

Groupe :

Tel :

E-Mail :

- Je souhaite être contacté par **F.O.-DGFIP**
- Je souhaite recevoir de l'information **F.O.-DGFIP**
- Je souhaite être candidat au conseil de promotion





Sur Votre clé USB



DISTRIBUTION
OCTOBRE
DÈS LA
RENTRÉE

Retrouvez toutes les informations F.O. sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, les revendications F.O.-DGFIP pour la catégorie B...

Édition 2022



GUIDE DES prestations sociales



**FÉDÉRATION
DES FINANCES**

Fédération des Finances Force Ouvrière
46, rue des petites Écuries – 75010 Paris – Tél. : 01 42 46 75 20
fo.finances@orange.fr – financesfo.fr

www.fo-dgfip.fr



Enrichi des dernières informations et parfois plusieurs fois par jour **pour tout savoir en quelques clics sur l'actualité des services de la DGFIP et l'activité du Syndicat**. Les comptes rendus de toutes les réunions avec la Direction Générale (CTR, CAP, GT, RTA, etc...)

- notre publication trimestrielle **Le Syndicaliste**
- un **espace de téléchargement réservé** aux adhérents et militants

Retrouvez toute l'actualité dans votre département ou votre direction sur le site de votre section locale

www.fo-dgfip-sd.fr



+
**COMPLET
CLAIR
SIMPLE
D'INFOS**

Pour une information encore plus accessible et rapide sur votre smartphone, retrouvez **F.O.-DGFIP** sur

 **@fodgfip**

ET TOUJOURS REVENDICATIF !